

---

## **Allocution de bienvenue et point de la situation**

—

### **La voie bilatérale est épuisée !**

**Dr. Pirmin Schwander, Conseiller national**

Président de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre  
(ASIN)

---

*Chers membres, sympathisants et donateurs de l'Action pour une Suisse indépendante et nature, chers invités, chères Mesdames et chers Messieurs,*

Mon point de la situation de ce jour est intitulé: la voie bilatérale. Mais j'aurais tout aussi bien pu le doter de titres très différents comme: «La crise et les naïfs» ou encore «Peer Steinbrück et la mafia». Je ne vais toutefois pas m'abaisser à porter de l'intérêt à des ministres qui, à la manière d'inquisiteurs agressifs, dénués de tout respect et politesse, s'attaquent à un pays démocratique souverain. De telles personnes ne m'inspirent que pitié. Comment des ministres de pays privés de liberté pourraient-ils comprendre les principes qui sont applicables dans notre Suisse libre et les possibilités qui en découlent? Nous devons plutôt nous pencher sur les trouble-fête dans notre propre pays qui cherchent infatigablement à démolir notre démocratie. Au moyen de camouflages perfides, de tromperies et de désinformations, ils dénigrent nos racines et notre histoire. L'autocritique intellectuelle, l'autoaccusation et de nouvelles religions sociales de type communiste ont résolument le vent en poupe. Bien que nous sachions tous pertinemment que la soumission n'inspire pas le respect, nous permettons à autrui de manipuler à sa guise nos valeurs, institutions et structures. C'est précisément ce manque de considération pour les valeurs de notre propre pays, qui sévit au nom de ce qui est considéré comme «politiquement correct», que nous devons combattre. C'est pourquoi je vais aborder ci-après trois évolutions lourdes de conséquences que l'on constate actuellement dans notre pays.

## I. Socialisme bourgeois

On insiste constamment sur le fait que la Suisse n'a jamais été gouvernée par une majorité de gauche. Cela est vrai. Mais seulement si l'on en croit les déclarations des partis politiques. En regardant de plus près les résultats des politiciens bourgeois autoproclamés, on constate toutefois que la réalité est très différente. Avec un certain retard, nous reprenons en effet systématiquement les programmes socialistes des Etats voisins.

Depuis 1990, les dettes fédérales ont plus que triplé, les recettes fédérales ont augmenté de 107 % et les dépenses fédérales ont augmenté de 80 %. Comment expliquer ce phénomène? Pendant la même période, le produit intérieur brut n'a augmenté que de 54 % et le renchérissement n'a été que de 32 %. L'extension exagérée de l'Etat se manifeste de la manière la plus spectaculaire par la quote-part de l'Etat, soit par la part des dépenses de l'Etat au produit intérieur brut. Alors qu'en 1990, la quote-part de l'Etat en Suisse était de 31.5 %, soit la valeur la plus faible enregistrée parmi les Etats membres de l'OCDE, elle connaît depuis 1990 la plus forte augmentation. Mais nous ne pouvons guère vérifier l'emploi qui est effectivement fait de cet argent. Est-il investi dans la qualité de nos écoles, des tribunaux efficaces et une infrastructure performante ou sert-il plutôt à financer des transferts sociaux substantiels?

Plus de 50 % des dépenses servent de nos jours à financer l'Etat providence et la santé dictée par l'Etat. Devant ces chiffres, il ne faut guère s'étonner que notre liberté, notre responsabilité propre et notre sens du devoir soient constamment vidés de leur substance et détruits! Il conviendrait peut-être de remplacer désormais le mot «quote-part de l'Etat» par «coefficient de mise sous tutelle»!

Combien de temps faudra-t-il encore avant que nous comprenions que notre mise sous tutelle actuelle par les politiciens, experts, fonctionnaires et rédempteurs de l'humanité autoproclamés menacent davantage notre liberté et démocratie que l'ancien féodalisme des empereurs, rois et souverains? Laisserons-nous libre cours à cette évolution funeste jusqu'à ce que nous ayons perdu complètement notre liberté, prospérité et autonomie? Jusqu'à ce que les citoyens n'aient plus le choix de décider eux-mêmes de leur sort? Jusqu'à ce que tous soient égaux en matière de beauté, de bonté et de taille?

L'Etat n'a pas pour mission de faire de notre vie un paradis sur terre. Sa première obligation consiste simplement à éviter que notre vie soit un enfer. Démasquons ce socialisme bourgeois et cette citoyenneté sans frontières. Résistons à la tentation de vouloir tout standardiser et uniformiser du berceau jusqu'à la tombe. Défendons la diversité des êtres, des peuples et des démocraties. Mais cette philosophie ne doit pas non plus admettre que les

activités économiques ne doivent se plier aux lois du marché qu'aussi longtemps qu'elles sont encore lucratives et doivent sans autre être confiées à l'Etat lorsque ce n'est plus le cas.

## **II. Sabotage de notre Etat de droit et de nos institutions**

Pour garantir au mieux la liberté des citoyens, les Etats démocratiques ont introduit à leurs débuts le principe de la séparation des pouvoirs. En dehors de la séparation des pouvoirs horizontale (pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire), la Suisse s'est doté dès le départ de la séparation des pouvoirs verticale (Confédération, cantons et communes). Ces instruments avaient pour but de permettre aux différentes institutions de fonctionner de manière indépendante et d'empêcher les magouilles horizontales et verticales que l'on appelle en Allemand le «filz». Il y a des années, l'exemple de Swissair a montré où mène ce «filz». Mais malheureusement, il semble que nous n'en ayons tiré aucune leçon. Les milieux politiques et économiques ne sont manifestement même pas en mesure de tirer au moins un enseignement des crises. Depuis, le «filz» et l'abolition de fait de notre Etat de droit et de nos institutions ont encore empiré.

Lorsqu'on a révélé au public que les données de clients bancaires avaient été transmises aux autorités américaines sans aucune procédure d'assistance administrative ou d'entraide judiciaire ordinaire, certains politiciens et experts ont brièvement protesté bruyamment dans les médias. Mais, après peu de temps, ce thème n'était plus d'actualité. Le «risque systémique» aujourd'hui très souvent invoqué aurait contraint nos autorités à faire cette démarche. Le principe du droit suisse selon lequel l'Etat n'a aucun droit d'accès direct à la propriété de ses citoyens a été tout simplement jeté aux oubliettes. Mais de quoi retourne-t-il exactement?

Le client d'une banque a droit à la protection de sa sphère privée économique. Tous les employés, organes, mandataires et offices de révision de la banque sont donc tenus de garder le secret sur les faits qui concernent leurs clients. En vertu de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, ceux qui révèlent malgré tout intentionnellement ou par négligence un secret ou incitent autrui à violer le secret professionnel sont punis d'une peine privative de liberté jusqu'à trois ans, d'une peine pécuniaire ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 250 000 francs. Cette législation a cela de particulier: contrairement aux autres secrets professionnels, les infractions au secret bancaire sont des infractions poursuivies d'office. On doit alors se poser la question suivante: les ministères publics cantonaux ou le Ministère public de la Confédération ont-ils immédiatement entamé une enquête contre l'UBS, la FINMA ou contre le Conseil fédéral? Comment est-il possible que rien de tel n'a été fait? Dans ce cas, le pouvoir judiciaire a-t-il été abrogé et, le cas échéant, par qui? Les activités

de nos autorités ne doivent-elles plus se conformer à notre législation? Pourquoi nos ministères publics n'interviennent-ils pas?

Une infraction à la loi devient-elle admissible lorsqu'elle comporte des avantages pour certains? Celui qui dit aujourd'hui la vérité doit-il ensuite s'excuser? Notre devise est-elle désormais la suivante: «Dire la vérité est à la portée de n'importe quel imbécile, alors que mentir sans que personne ne s'en aperçoive est un art.» Nous avons manifestement pour tâche de faire de sorte que ceux qui violent le droit aient des comptes à rendre.

Un autre exemple très différent de la manière d'abroger nos institutions réside dans le «fédéralisme coopératif». Sous couvert de fédéralisme apparent, la Conférence des gouvernements cantonaux s'attribue des fonctions législatives. Cela lui permet de court-circuiter les institutions qui ont fait leurs preuves comme le Conseil des Etats, la majorité des cantons et la compétence des Parlements cantonaux. Compte tenu du fait que depuis 1993, soit depuis la fondation de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), personne n'a protesté contre cette conférence agissant en dehors de tout contrôle démocratique, on a inauguré l'année passée à Berne la maison des cantons. Il convient maintenant d'abolir systématiquement cette ingérence lourde de conséquences et peu démocratique dans la structure de notre Etat et toutes les conséquences qu'elle entraîne. Un nouvel article pénal doit stipuler que les membres des autorités à tous les échelons peuvent faire l'objet de poursuites pénales pour fausses informations, affaiblissement de la structure de notre Etat, contournement des droits populaires et inactivité dans des affaires importantes de l'Etat et qu'elles peuvent être destituées avec effet immédiat.

### **III. La voie bilatérale**

La crise actuelle ne doit pas forcément être synonyme de désorientation. Elle nous incite au contraire à aiguïser notre regard pour voir ce qui se passe réellement dans les milieux économiques et politiques. Il faut repenser sans préjugés les conceptions habituelles et aussi les accords signés. On s'aperçoit maintenant de la chose suivante: le message et la stratégie prônés par le Conseil fédéral avant la dernière votation populaire sur la politique européenne du 08 février 2009, qui préconisaient que la Suisse ne devait pas compromettre ses bonnes relations avec l'UE, étaient une erreur lourde de conséquences. Sur la scène politique internationale, la politique d'hégémonie longtemps camouflée par de beaux discours s'affiche de nouveau sans gêne et avec force grâce aux préparatifs des partisans inconditionnels d'une adhésion de notre pays à l'UE. Les présentes lamentations à propos de la suppression d'emplois dans le secteur financier sonnent creuses et hypocrites. Mais qui a donc provoqué cette évolution?

La scène mondiale étant dominée par la politique d'hégémonie et le manque de respect, notamment vis-à-vis des petits Etats, et le Conseil fédéral ne sachant manifestement pas quel comportement adopter et s'affichant devant les caméras avec un pauvre sourire préoccupé en faisant des courbettes devant les grands du monde, il convient maintenant de résilier les accords bilatéraux avec l'UE. Ils n'ont pas apporté à la Suisse ce que le Conseil fédéral et le Parlement avaient à chaque fois promis aux citoyens avant les votations. Bien au contraire. Ils apportent la preuve que la soumission et l'assujettissement n'inspirent en rien le respect. Ce qui n'aurait jamais dû se produire est pourtant devenue réalité ! Le monde appartient aux audacieux et arrogants et non aux timides.

Les accords bilatéraux ne sont pas une invention européenne. Des accords «bilatéraux» ont depuis toujours été conclus entre certains Etats. Mais, après le rejet de l'EEE en 1992, le Conseil fédéral n'a pas cherché des accords «bilatéraux», mais des solutions alternatives pour pousser en douce notre pays dans l'UE, en faisant fi de la volonté des citoyens. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que les différents accords aient été liés et représentent pour le Conseil fédéral des étapes importantes de l'intégration. La crise a maintenant permis de démasquer cette stratégie. Les questions relatives au secret bancaire montrent maintenant clairement ce que les différents accords valent réellement.

Le Conseil fédéral et le Parlement n'ont eu de cesse d'assurer que les accords sur la lutte contre la fraude, les accords d'association à Schengen et l'accord sur l'épargne permettaient avant tout de garantir le secret bancaire et de renforcer la place financière suisse. Monsieur Urs Philipp Roth, président de la direction de l'Association des banquiers, a déclaré le 23 mai 2004 à la NZZ am Sonntag: «Nous pensons que le secret bancaire est garanti durablement. Tant l'UE que la Suisse peuvent exiger à long terme des consultations pour savoir s'il convient de modifier ou non le principe de cet accord. Mais, en définitive, les deux partis doivent accepter la nouvelle solution. La Suisse reste souveraine en ce qui concerne le secret bancaire. C'est pour moi un point primordial.» Dans le message sur l'adoption des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE du 01er octobre 2004, le Conseil fédéral écrit dans le même esprit : la Suisse n'a accepté d'entamer des négociations sur les accords et de les signer qu'à la condition que les intérêts de la place financière suisse soient préservés, notamment le secret bancaire. Détail piquant, l'UE n'avait accepté à renégocier en 2002 des accords que si la Suisse acceptait aussi de négocier sur la lutte contre la fraude et l'accord sur l'épargne.

À l'heure actuelle, force est de constater que ces trois accords ont fortement affaibli la place financière suisse et le secret bancaire. Rien ne s'oppose donc désormais à la résiliation de ces accords, sauf la peur de soi-même.

Les autres accords n'ont pas non plus apporté à la Suisse ce que les citoyens avaient espéré :

- Avec l'accord sur les transports terrestres, la Suisse a abandonné sa politique de transport autonome. Cet accord est uniquement utile aux Etats voisins qui se sont procuré par cet accord un transit par la Suisse à un faible coût.
- L'accord sur le trafic aérien aurait dû permettre aux compagnies d'aviation suisses d'accéder au marché aérien européen libéralisé. Mais, dans l'intervalle, Swissair n'existe plus et le bruit croissant de l'aviation entraîne une baisse des prix de l'immobilier dans les couloirs aériens.
- L'accord sur les produits agricoles transformés a entraîné une augmentation du taux de droits de douane d'importation du sucre au niveau de l'UE sans améliorer les chances d'écoulement pour l'agriculture suisse.
- La réduction des entraves techniques au commerce contraint la Suisse de s'ouvrir unilatéralement et de se fermer à d'autres partenaires commerciaux.
- L'accord sur la libre circulation des personnes nous a contraints d'abandonner notre politique d'immigration autonome et il a entraîné nouvellement aussi une augmentation massive de main-d'œuvre au chômage.
- Dans le cadre de l'accord sur les pensions, la Suisse doit accorder aux rentiers de l'UE l'exonération fiscale.

Les autres accords sur «les marchés publics», «la «recherche», «le commerce avec les produits agricoles», «la statistique», «l'environnement», «MEDIA», «la formation, formation professionnelle, jeunesse» sont au meilleur des cas équilibrés pour les deux parties, plutôt qu'à l'avantage de la Suisse.

La voie bilatérale ayant dès le départ été conçue comme un projet d'intégration, elle nous mène maintenant tout droit dans une impasse. Elle est épuisée et il faut résilier ces accords et cela avant que l'UE nous menace de le faire.

#### **IV. Notre mission: développer l'idée européenne**

L'Europe est une idée, l'idée de la diversité culturelle, de la subsidiarité, de la compétition culturelle, économique et politique et de la liberté culturelle et politique. À l'avenir, nous ne devons pas laisser au socialisme bourgeois et à plus forte raison aux intellectuels socialistes et communistes le soin de façonner cette idée et cette culture. Nous devons développer cette idée européenne et lui donner de nouveau des valeurs et un contenu.

Nous devons constamment mettre le doigt sur les évolutions erronées dans notre pays. Nous n'avons pas besoin de la dictature des technocrates de la prospérité et des parasites universels, mais il nous faut la liberté et la responsabilité propre. Nous n'avons pas besoin d'une Suisse de gauche ou de droite, mais d'une Suisse autonome et confiante en elle.

\* \* \*